

Décision

Générale

colonial

Décision n° 25 nommant un conseiller titulaire et un conseiller suppléant au Conseil d'Administration.

n° 25

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 janvier 1913

Numéro JO
n° 195 du 31/01/1913

Date du numéro
31 janvier 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances. Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 15 octobre 1899, portant organisation du Conseil d'Administration à la Côte Française des Somalis :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

M. Marill, négociant à Djibouti, conseiller du commerce extérieur, conseiller suppléant au Conseil d'Administration de la Colonie, est nommé Conseiller titulaire, en remplacement de M. Petiaux qui a quitté définitivement Djibouti.

Art. 2

M. La Fav (Henri), Directeur de la Société des Salines à Djibouti, est nommé Conseiller suppléant au Conseil d'Administration de la Colonie, en remplacement de M. Marill.

Art. 3

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal Officiel de la Colonie.

P.
PASCAL